



C ontrats aidés

D es contrats aidés plus longs et une forte montée en charge des emplois d'avenir

En 2013, 27 100 emplois aidés ont été signés à La Réunion, soit une légère baisse par rapport à 2012 avec de notables changements dans le type de contrats.

Le nombre de contrats aidés non marchands (CUI-CAE) reste très important avec 21 600 contrats conclus dans l'année. Les principaux recruteurs sont toujours les collectivités territoriales et les associations.

Ces contrats ont connu une très forte réorientation avec des durées plus longues dans une perspective de meilleure insertion et d'une professionnalisation accrue. Ainsi, leur durée moyenne est passée de 6,7 mois en 2012 à 9,5 mois en 2013. Les femmes en sont les principales bénéficiaires avec 54 % des contrats. Les séniors, âgés de 50 ans ou plus, bénéficient de 17 % des contrats signés. Avec plus de la moitié des bénéficiaires ayant un niveau de formation inférieur au CAP-BEP, le CUI-CAE s'adresse particulièrement aux personnes sans diplôme.

Par ailleurs, 2 500 contrats aidés ont été signés en 2013 dans le secteur marchand, soit une baisse de 26,8 % sur un an. Fortement utilisés par le secteur associatif en 2012, ces contrats avaient alors augmenté de 44 %. En 2013, les entreprises en ont presque exclusivement été les seules utilisatrices. Les bénéficiaires des contrats aidés marchands (CAE-DOM) sont plus souvent des hommes (58 %). Un peu plus d'un quart des contrats ont été signés par des jeunes de moins de 25 ans et 9 % par des séniors. Le niveau de formation des bénéficiaires est sensiblement le même que celui des demandeurs d'emploi avec 39 % de personnes ayant un niveau inférieur au CAP-BEP.

La mesure « emplois d'avenir » [encadré] s'est traduite par 2 900 embauches en 2 013 dont 240 dans le secteur marchand, avec une montée en charge à compter du second semestre. Les bénéficiaires d'emplois d'avenir non marchands sont majoritairement des femmes (57 % des contrats). Le niveau de formation initial des bénéficiaires est plus élevé que celui des contrats aidés puisque 36 % ont un niveau baccalauréat et 11 % au moins un niveau BAC+2. *A contrario* les bénéficiaires d'un emploi d'avenir dans le secteur marchand sont plutôt des hommes (63,4 %). Leur niveau de formation initial est sensiblement plus élevé avec 37 % de niveau baccalauréat et 17 % de niveau BAC+2.

Pascale Fauvet, Dieccte

Les emplois d'avenir

Les emplois d'avenir sont entrés en vigueur le 31 octobre 2012. Ces emplois prennent la forme d'un CUI-CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi) ou d'un CAE DOM (contrat d'accès à l'emploi) associé à un CDI ou un CDD de trois ans à temps complet. Ils s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, sans qualification ou peu qualifiés, aux jeunes de moins de 30 ans bénéficiant de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) pas ou peu qualifiés et, à titre exceptionnel, aux jeunes ayant commencé des études supérieures et rencontrant des difficultés particulières d'insertion (DOM, zones urbaines sensibles, zones de revitalisation rurale). Un suivi personnalisé professionnel, et le cas échéant social, est assuré auprès du jeune pendant le temps de travail.